



# Sage-femme en chef (H/F/X)

## Maternité

### Votre mission

- Au sein de l'unité de maternité (quartier accouchement et néonatalogie), vous assurez la qualité et la continuité de l'activité infirmière/sage-femme. Vous veillez au respect et à l'application des normes et/ou législations en vigueur, vous déterminez et contrôlez les indicateurs de qualité de l'activité. Vous participez à l'évolution de l'activité avec un souci de qualité centrée sur le patient.
- Vous instaurez et développez un climat de travail serein favorisant le sentiment d'appartenance, la collaboration et le bien-être au travail. Vous évaluez le fonctionnement de votre équipe et assurez le suivi des décisions. Vous organisez et animez les réunions d'équipe. Vous assurez un accueil personnalisé, l'accompagnement et l'intégration des nouveaux agents. Vous assurez la gestion des prestations (planification des horaires, gestion des congés, maladies, etc.).
- Vous participez à la gestion administrative et financière de votre service (analyse des données opérationnelles et financière, mise en place de documents légaux et institutionnels, rapport d'activité annuel, élaboration et argumentation du budget annuel)
- Vous intégrez un mode de fonctionnement transversal : vous coordonnez votre activité avec celle des autres secteurs et services du département et de l'institution.
- Vous développez un climat favorable à l'apprentissage, vous encadrez, supervisez et participez à l'enseignement théorique et/ou pratique ainsi qu'à la formation et encadrez, supervisez et participez à l'évaluation des étudiants et du personnel.
- Vous participez, selon les nécessités, à l'administration et à la réalisation de soins.

### Nous vous proposons

- Un emploi à durée indéterminée à temps plein (38h/sem.) avec engagement dès le 1/9/2023 sur le site de Notre-Dame des Bruyères.
- Une rémunération à partir de 3943,57€ bruts mensuels (échelle IFIC17) + valorisation d'expérience professionnelle (renseignements personnalisés sur demande au service recrutement).
- 30 jours de congés payés, 14 jours fériés, jours de congés supplémentaires en fonction de l'âge; des chèques repas de 4,5€; un tarif réduit aux restaurants d'entreprise; l'exonération du ticket modérateur sur les consultations et actes techniques; une assurance hospitalisation, intervention employeur de 80% sur l'abonnement TEC/ SNCB; des avantages commerciaux.

### Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un diplôme belge ou reconnu équivalent de **bachelier sage-femme** (obtenu avant octobre 2018) OU du bachelier d'infirmier + bachelier de sage-femme.
- Vous avez réussi une formation complémentaire de cadre de santé, ou une formation complémentaire de niveau universitaire : master en art infirmier ou master en santé publique. Cette formation doit être en rapport avec la direction d'une équipe infirmière.  
(A.R. du 23 octobre 1964 fixant les normes auxquelles les hôpitaux et leurs services doivent répondre, modifié par l'A.R. du 28 août 2006 - Rubrique III : Normes d'organisation – 12°),

- A la prise de fonction, vous présentez une **ancienneté de minimum 3 ans dans un service de maternité** du C.H.U. de Liège et/ou d'un autre établissement hospitalier.
- Vous vous reconnaissez dans les compétences suivantes : pouvoir d'appréciation / esprit critique, capacité à prendre des décisions, capacité de collaboration, assertivité, gestion des émotions, ouverture d'esprit, management des personnes et management des tâches.

## Votre positionnement

- Le CHU de Liège est un hôpital public qui compte plus de 6000 collaborateurs, actifs sur 10 sites en région liégeoise.
- L'unité de maternité dépend du département infirmier, elle est placée sous l'autorité du Directeur infirmier, M Maclot, et occupe +/- 68 sages-femmes.

## Pourquoi nous rejoindre?

- Vous voulez intégrer une institution qui assure un service à la collectivité, dans la dynamique d'amélioration continue d'un hôpital universitaire.
- Vous recherchez un environnement collaboratif, dans un organisme public qui vous garantit un emploi stable et un équilibre vie privée-vie professionnelle.

## Comment postuler?

- Créez votre compte et/ou enregistrez-vous en ligne sur [www.chuliege.be/emplois](http://www.chuliege.be/emplois) (référence 2023-110), en joignant CV et lettre de motivation, copie de votre carte d'identité et diplôme (+ visa).
- Ne tardez pas, votre candidature doit nous parvenir **pour le 31 juillet 2023 au plus tard.**

## Suivi de votre candidature

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse.

Si l'examen de votre CV est concluant, vous serez invité(e) à présenter :

- Un entretien de présélection (par téléphone, par visio-conférence ou en nos bureaux)
- Une épreuve de savoirs et savoir-faire spécifique à la fonction, le 9/8/2023, sur convocation (éliminatoire).
- Un assessment par un bureau externe de sélection, sur convocation (éliminatoire).
- Une entrevue finale avec jury, sur convocation.

## Contacts ?

- Prenez contact dans le service pour davantage d'informations sur la fonction : Eric Maclot – Directeur du département infirmier – [direction.infirmiere@chuliege.be](mailto:direction.infirmiere@chuliege.be) – 04/323.70.10.
- Votre contact au service de recrutement : Olivia Pinet – [olivia.pinet@chuliege.be](mailto:olivia.pinet@chuliege.be) – 04/323.84.99



## Annexe : matière d'examen

1. Législation hospitalière ;
2. Législation relative à la profession ;
3. Notions de l'organisation du Nursing :
  - Démarche en soins infirmiers et son application au niveau du dossier infirmier et du quartier opératoire
  - Organisation du nursing au sein du secteur (effectif, grille horaire, heures supplémentaires, rappels extraordinaires)
  - Evaluation du personnel
  - Evaluation de la qualité des soins
  - Connaissance du DIRHM
  - Projet de service
4. Législation sur le travail ;
5. Règlement de travail et conditions de vie professionnelle du personnel contractuel ;
6. Législation sur le bien être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (loi du 4 août 1966).

## Annexe : charte de la maternité

Nos engagements à la maternité :

1. Nous sommes attentifs à la demande des couples d'être partenaires au déroulement de la naissance et favorisons leur autonomie dans leur parcours maternité.
2. Nous recevons favorablement les projets de naissance dans le cadre des limites fixées de manière consensuelle avec l'équipe soignante.
3. Nous accueillons tous les couples et les situations sans aucune forme de discrimination.
4. Nous accueillons les sages-femmes indépendant(e)s pour soutenir la maman.
5. Nous encourageons, en salle de naissance, la présence d'un accompagnant choisi par la maman.
6. Nous accordons de l'importance aux aspects affectifs liés à la naissance.
7. Nous favorisons le déroulement physiologique de l'accouchement selon les recommandations actuelles.
8. Nous favorisons le repos mère/enfant et respectons au maximum les rythmes du bébé.
9. Nous gardons la maman et son bébé ensemble dans la mesure du possible.
10. Nous respectons le secret professionnel.
11. Nous veillons au respect de la pudeur et de l'intimité tout au long du parcours maternité.
12. Nous créons le climat favorisant le confort et le bien-être.
13. Nous encourageons la franchise, la transparence et le dialogue dans toutes les situations.
14. Nous considérons la sécurité comme notre priorité

Le personnel de la maternité

